

Conseil Municipal du 21 mars 2019

Le **vingt-et-un mars** deux mil dix-neuf, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **14 mars 2019**, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Etaient présents : Régis LEFEUVRE, Julie DUCOIN, Yves LETERME, Sophie ADAM, Michel DURAND, Lucie DUCHENE, Daniel GEORGET, Patrice JUDON, Linda LANGLAIS, Jeanine MENARD, Solange MONNIER, Chantal RAGOT.

Absent(s) excusé(s) : Dominique JANVIER, Mickaël LOINARD, Serge TROU.

Pouvoir(s) : - Dominique JANVIER a donné pouvoir à Yves LETERME.

Secrétaire de séance : Patrice JUDON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 28 février 2019.

Budgets 2019

1) Votes des décisions attachées aux Budgets Primitifs

1a) Budget Maison Médicale : Reprise des résultats 2018 et Affectation sur l'exercice 2019

DCM 2019-03-21-01a

Après constatation des résultats de l'exercice 2018,

=> section fonctionnement : excédent de 32 263,96 €

=> section investissement :

-> Déficit de 32 569,29 €

-> Résultat sur restes à réaliser de 0 €

Décision

Considérant les résultats rappelés ci-dessus,

Le Conseil Municipal décide d'affecter, au Budget Primitif 2019, l'excédent de fonctionnement 2018 comme suit :

1°) de reporter le déficit d'investissement constaté à la clôture 2018 (32 569,29 €) à la ligne 001 « déficit d'investissement reporté » au Budget Primitif 2019 ;

2°) d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement constaté fin 2018, s'élevant à 32 263,96 €, à l'article 1068 de la section investissement, en prenant acte que cette affectation ne couvre pas le besoin de couverture du déficit d'investissement 2018 et qu'il y aura donc lieu de prévoir, au BP 2019, la couverture du solde de 305,33 € de ce déficit ;

3°) arrête à 0 € le report de l'excédent de fonctionnement 2018 à la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » au Budget Primitif 2019.

Enregistrée en Préf le 25/03/2019

publiée le 29/03/2019

1b) BA Maison Médicale : décision de suspendre le reversement partiel de l'avance consentie en 2015 par le Budget Général au Budget Annexe

DCM 2019-03-21-01b

Considérant l'avance d'un montant de 142 216 € consentie en 2015 par le Budget Général au Budget Annexe « Maison Médicale » pour soutenir le financement des travaux de la 3^{ème} phase d'aménagement de la Maison Médicale ;

Considérant le solde de 64 000 € restant à reverser sur cette avance suite aux remboursements partiels suivants :

- 16 216 € en 2016,
- 62 000 € en 2018.

Considérant les travaux de préparation budgétaire de la Commission de Finances en date du 14 mars 2019, et l'impossibilité de dégager des ressources suffisantes pour poursuivre le remboursement de cette avance ;

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de suspendre pour l'année 2019 le reversement partiel (initialement prévu à hauteur de 6 000 € par an) cette avance consentie par le Budget Général au Budget Annexe « Maison Médicale ».

Enregistrée en Préf le 25/03/2019

publiée le 29/03/2019

1c) Budget Commune : Reprise des résultats 2018 (y compris CCAS) et Affectation sur l'exercice 2019

DCM 2019-03-21-01c

Après constatation des résultats de l'exercice 2018 du Budget Général :

- => section fonctionnement : excédent réalisé de + 835 024,61 €
- => section investissement : excédent réalisé de + 134 880,16 €
- > s'accompagnant d'un déficit en restes à réaliser de - 200 282,30 € ;

Après constatation des résultats de l'exercice 2018 du Budget CCAS (dissout au 01/01/2019) :

- => section fonctionnement : excédent réalisé de + 15 431,21 €
- => section investissement : excédent réalisé de + 28 414,81 €
- > s'accompagnant d'un résultat en restes à réaliser de 0,00 € ;

Décision

Le Conseil Municipal décide d'affecter, au Budget Primitif 2019 l'excédent de fonctionnement 2018 comme suit :

1° de reporter les excédents d'investissement constatés à la clôture 2018 de 163 294,97 € (134 880,16 € + 28 414,81 €), à la ligne 001 « excédent d'investissement reporté », au Budget Primitif 2019,

2° d'inscrire la somme de 282 967,44 € à l'article 1068 de la section investissement, prélevé sur l'excédent de fonctionnement 2018, et se décomposant comme suit :

- > 0 € pour couvrir le déficit d'investissement 2018 (excédent),
- > 200 282,30 € pour couvrir le déficit des restes à réaliser au 31/12/2018,
- > 82 685,14 € pour le financement d'opérations nouvelles en 2019 ;

3° d'inscrire le solde de ces excédents de fonctionnement 2018, soit la somme de 567 488,38 € (835 024,61 € - 282 967,44 € + 15 431,21 €) à la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » au Budget Primitif 2019.

Enregistrée en Préf le 25/03/2019

publiée le 29/03/2019

1d) Décision préalable au vote du Budget Commune : Vote des taux d'imposition 2019

DCM 2019-03-21-01d

Monsieur le Maire rappelle les différents paramètres et éléments reçus des Services fiscaux de l'Etat, et expose les propositions de la Commission de Finances réunie le 14 mars dernier. Le Conseil Municipal est invité à voter les taux des taxes d'Habitation, du Foncier Bâti et du Foncier Non Bâti.

Décision

Après examen des hypothèses présentées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir les taux d'impositions en cours,

- et vote donc les taux comme suit pour l'année 2019 :

Taxes	Bases prévisionnelles notifiées pour 2019	Taux votés	Produit fiscal attendu en 2019 pour ces 3 taxes
Taxe Habitation (TH)	844 800	18,75 %	158 400 €
Taxe Foncier Bâti (TFPB)	1 074 000	19,24 %	206 638 €
Taxe Foncier Non Bâti (TFPNB)	250 900	29,84 %	74 864 €
Total =			439 907 €

Enregistrée en Préf le 25/03/2019

publiée le 29/03/2019

2) Votes des Budgets Primitifs 2019

2a) Budget Lotissement « Résidence seniors du Haut Ormeau » : vote du Budget Primitif 2019

DCM 2019-03-21-02a

Après s'être fait présenter la proposition de budget,

Décision

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2019 comme suit :

=> Section FONCTIONNEMENT :

-> votée en équilibre en dépenses et en recettes à 421 455,03 €.

=> Section INVESTISSEMENT :

-> Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 379 413,66 €.

Enregistrée en Préf le 25/03/2019

publiée le 29/03/2019

2b) Budget Lotissement « Les Roseaux » : vote du Budget Primitif 2019

DCM 2019-03-21-02b

Après s'être fait présenter la proposition de budget,

Décision

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2019 comme suit :

=> Section FONCTIONNEMENT :

-> Votée en équilibre en dépenses et en recettes à : 427 015,75 €

=> Section INVESTISSEMENT :

-> Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 369 010,75 €.

Enregistrée en Préf le 25/03/2019

publiée le 29/03/2019

2c) Budget annexe Maison Médicale : vote du Budget Primitif 2019

DCM 2019-03-21-02c

Considérant la décision d'affectation du résultat 2018 sur l'exercice 2019 pour ce Budget Annexe,

Considérant la décision de suspendre l'échéancier de remboursement de l'avance consentie en 2015 par le Budget Général pour ce Budget Annexe,

Après s'être fait présenter la proposition de budget,

Décision

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2019 comme suit :

=> Section FONCTIONNEMENT :

-> votée en équilibre en dépenses et en recettes à : 24 506,33 €;

=> Section INVESTISSEMENT :

->Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 49 349,29 €.

Enregistrée en Préf le 25/03/2019

publiée le 29/03/2019

2d) Décision préalable au vote du Budget Général 2019 : Subvention accordée au Budget Annexe Maison Médicale pour équilibre de la section de fonctionnement en 2019

DCM 2019-03-21-02d

Considérant le besoin de ressources de la section de fonctionnement du Budget annexe Maison Médicale,

Considérant l'utilité publique de cet établissement,

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE l'inscription, à l'article 657363 du Budget Général 2019, d'un crédit de 15 000 € en vue du versement d'une subvention d'équilibre pour la section fonctionnement du Budget annexe Maison Médicale pour l'année 2019 ;

- PRECISE que le montant définitif et la décision de versement de cette subvention feront l'objet d'une délibération expresse en fin d'exercice (en Séance du Conseil Municipal de novembre 2019).

Enregistrée en Préf le 25/03/2019

publiée le 29/03/2019

2e) Budget Commune : vote du Budget Primitif 2019

DCM 2019-03-21-02e

Après s'être fait présenter la proposition de budget,

Décision

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2019 comme suit :

=> Section FONCTIONNEMENT :

->Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 1 773 167,39 € ;

=> Section INVESTISSEMENT :

->Votée en équilibre en dépenses et en recettes à 1 499 613,14 €.

Enregistrée en Préf le 28/03/2019

publiée le 29/03/2019

Tour de table

Intercommunalité/Urbanisme

Projet d'ARRET du PLUi Coëvrons : Avis du Conseil Municipal de Vaiges

Délai de 2 mois (à compter de réception courrier 3C le 18/03 => 18/05) pour rendre un avis : cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal d'AVRIL.

Intercommunalité/Chantiers « Argent de Poche 2019 »

- Juillet 2019 : projet à l'étude: tracés (peinture) de jeux sur les cours de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire (sous réserve de la présence d'un encadrant (agent technique communal ?)
- Vacances Toussaint 2019 : peintures dans la salle « de musique » (en bas du Parc des Rochettes).

Dates à retenir

Réunions de Commissions

objet	Commission	Date	heure	lieu
Viabilisation Haut Ormeau	Réunion de chantier	26/03/2019	9h	Sur site
Plaquette « rech prof santé »	Communic. élargie	05/04/2019	18h	Mairie
Divers dossiers travaux 2019	VOIRIE + BATIM.	09/04/2019	18h	Mairie

Conseil Municipal

Jeudi 25 avril

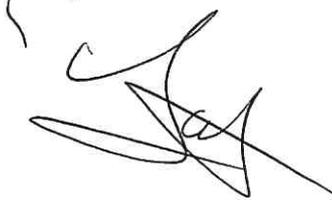
Jeudi 23 mai

Jeudi 27 juin

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.

Le Secrétaire de séance,

Patrice JUDON



Le Maire,

Régis LEFFLIVRE



